

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 16

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR
Eric BONNAND
Blandine VILLEMAGNE
Jean Jacques MARNAT
Séverine MOULIN
Monique SANCHEZ
Alexandra TEYSSIER
Nathalie TALER
Olivier SAPET
Guy TISSEUR
Jérôme COTE
Coralie CHAMARD
BOUDET
Antonin BADAR

Nombre de conseillers
représentés : 1

Excusés : Caroline BEAL
Thierry DUMAS

Procuration : Albert RAMBAUD à Guy FRANÇON

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20230401 ACQUISITION FONCIERE TENEMENT IMMOBILIER SUR PARCELLE AD 147

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une propriété située sur la parcelle AD 147 appartenant à M. DESCOURS Henri (attenant à une maison de caractère dite « La Vigie »).

Cette acquisition permettrait, par maîtrise du foncier, à la commune un aménagement de l'arrière du centre bourg et de permettre l'aboutissement d'un projet d'habitat locatif et social.

Monsieur le Maire indique avoir sollicité l'avis des domaines, lesquels ont estimé l'acquisition à 110 000 €.

Les propriétaires ont de leur côté, fait procéder à une estimation foncière par l'agence immobilière Guy Hoquet, à savoir 150 000 €.

Monsieur le Maire expose que cette acquisition - qui a fait l'objet de longues négociations - permettra une vraie ouverture sur la partie Sud, notamment au travers de la propriété attenante, propriété communale. Une vraie pénétrante sera ainsi constituée pour la luminosité, l'ensoleillement et la circulation piétonne.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée une acquisition par la commune au prix de 142 000 €.

APPROBATION UNANIME

20230402 VENTE FONCIERE DE LA COMMUNE A LA MSP « LILO SANTE »

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une maison de santé à l'initiative de particuliers, M. GENTIL-BECOZ et M. FERREOL.

En ce sens et afin de poursuivre leur projet et notamment le dépôt de leur permis de construire, Monsieur le Maire propose la cession de 1 562 m² de terrain communal à la MSP « LILO Santé » au prix de 170 €/m², sur la parcelle AD 177.

APPROBATION UNANIME

20230403 MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE SOCIETE CARRIERES DE SAVY

Par 1 contre et 1 abstention, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de la carrière de la société Carrières de Savy en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roches dures.

20230404 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU TERRAIN SYNTHETIQUE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023

Monsieur le Maire expose que face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain » destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n°2021.00084 du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes-membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain ;

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la création d'un stade synthétique sur le complexe sportif de Lapra.

Le montant de l'opération est de 660 564.80 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter Saint-Etienne Métropole à hauteur de 50% du coût de l'opération.

APPROBATION UNANIME

20230405 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REHABILITATION DE LA FERME FOREZIENNE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE METROPOLITIAN 2021-2023

Monsieur le Maire expose que face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain » destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n°2021.00084 du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes-membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain ;

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réhabilitation de la ferme forézienne.

Le montant de l'opération est de 1 590 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter Saint-Etienne Métropole à hauteur de 50% du coût de l'opération.

APPROBATION UNANIME